VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E; No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres. Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, le 2 janvier 1912. Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Remparts [maintenant Danneel] et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135'), de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Rempart, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2"') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété.

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Joseph, Rempart ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que tout ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses, l'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante-sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes [146' 8" 5"'] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5"') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2"'] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55') de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Rempart).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pillé, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5"] de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante-cinq pieds six pouces [55' 6"] sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 20; quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4"'] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1/3"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante-deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4"'] sur le côté des lots Nos 5 et 19, quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4"'] sur le côté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4"'] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18 quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4"') de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4"') de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix-huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4"'] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4"') de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4"') de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Wattam, passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent à savoir: Le numéro un formant le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces (144' 2"); et le lot numéro deux mesure vingt neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

[B] Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces [142' 11"]; ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur lesdits billets, ceux-ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient reçus par loi et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato,
et Encanteur, 910 rue Gravier.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,508—Cour Civile de District, Division "D".

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratoga, l'Ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin Garage ou Entrepôt,

Par Stroudback, Stern & Gumbel Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 299, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Basin et Sud Rempart, et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété était connue autrefois par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe, d'après un acte pardevant E. D. Charbonnet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200 folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sept pour cent par an d'intérêt, de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèques avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis, taxes de 1912 et devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats.
24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Luder F. Berje.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 99,644—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Maurice E. Duquesnay, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—D. B. H. Chaffe, avocat. 15 mars—15 19 24

Succession de Louisa Green, veuve de Jonas Green.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 99,826—Division E—Attendu que Veuve John Johnson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Green, veuve de Jonas Green, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. O. Friedrichs, avocat. 20 mars—20 24 29

Succession de John Reilly.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 88,419.—Division B.—Attendu que James J. Woolfe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu John Reilly, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank Wm Hart, avocat.
15 mars—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C No 98,795.
Succession de Henry L. Nick.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces [60' 3"] sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces [73' 3"] le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Ternesse, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur ou face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4801 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando," et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Aiba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Aiba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité avec

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.
Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2"') à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2"') à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6"') de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numéroté deux et douze de l'ilet vingt-neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne portera pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité avec

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.
L. R. Hoover, avocat pour l'administration.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme A. E. Eschman Vve de H. H. Bierhorst.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 98,384—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Anna E. Bierhorst exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Bierhorst, avocat.
19 mars—19 23 28

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95,865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95,865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit.

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication; ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.
W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No 99,640. Succession de Mme CAROLINE SALLAZ, épouse de Stephen Maloché.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Sallaz, épouse de Stephen Maloché, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912 la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en ceci annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16, pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire: l'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.
W. W. Young, avocat pour l'administrateur.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als.—No 94,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Vente en partage des biens-fonds Burbank.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911 et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912, dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la même affaire, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux,—avenue St Charles, coin de la rue Joseph, à 11 h. A. M., le VENDREDI, 29 mars 1912.

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations, comptant sur les lieux, l'acquéreur devant enlever lesdits articles dans les vingt jours après l'adjudication suivant les ordres de la Cour.

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 Gravier.
10 mar—10 17 24 29

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

Par Albert Paul, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 38, borné par les rues St Mary, Religious, Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine).

Les améliorations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambres, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataires.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia, suivant plan par S. Rezenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Fellu, avocat pour le demandeur.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Par Kernaghan & Cordill—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1912 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Veuve Patrick Tobin, No 89,875, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Johnson et Perdido, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. Reizenstein, arpenteur voyer, le 5 mars 1867, déposé pour référence dans l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan trente pieds (30') de face à la rue Galvez sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, les portions de crédit, s'il y en a, devant être représentées par des billets à ordre de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final avec toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.
24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par Kernaghan & Cordill—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine, actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.
3 mars—3 10 17 24 31—av 4

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Antoinette Tranchina

No 99,302—Cour Civile de District Division E.

MAGASIN ET RESIDENCE DE VALEUR,

PRES DU MARCHE CARROLLTON,

210 Avenue Nord Carrollton, entre Iberville et Bienville.

Par Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd. Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 16 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 mars 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot Trois dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les rues Bienville et Iberville, sur un croquis par Geo. H. Grandjean, député voyer de ville, daté du 21 juin 1892 lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Carrollton, 30 pieds en largeur à l'arrière sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 2 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4. Les améliorations sont connues par le No municipal 210 avenue Nord Carrollton et consistent d'un magasin simple à deux étages, avec des appartements d'habitation contenant 5 chambres, bain, eau chaude et froide, gaz, électricité, connections d'eau et d'égouts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.
16 mars—16 17 24 31—avril 7 14 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Himbert.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 99,757—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eva Micas, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Conrad G. Collins, avocat.
19 mars—19 23 28

VENTES A L'ENCAN

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN.

Cottage simple de valeur du Troisième District.

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821—Cour Civile de District Division E.

En vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable Georges H. Théard, juge de la Division E, de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI, 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lots de terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré borné par les rues Rocheblave, Abadie, Dorgenois et Aubry, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 du carré No 38 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Abadie sur les profondeurs suivantes: Les Nos 7 et 8 cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et le lot No 9 cent vingt deux pieds sur le côté du lot No 8 et cent seize pieds de l'autre côté adjoignant le lot No 10.

Etant la même propriété acquise par Mlle Mary Regina Dahmen de Regina Bentz, veuve de John Dahmen, par acte de vente devant Fred. Zengel, le 28 octobre 1903, et enregistré dans C. O. B. 190, folio 785, et dans M. O. B. 779, folio 143.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, créant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
National Realty Co. Ltd.
C. C. Fredericks, avocat.
24 mars—

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Laurel, Annonciation et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pillé, voyer, daté du 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Les Cottages Doubles et Simples, 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, Ilet avec Jackson et rue Magazine.

Mme Vve William Wiesh et als vs John Coyle et al.

No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Magasin désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 6 7/10 lignes de face à la rue Joséphine par 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0/0 d'honoraires d'avocat sur la portion du crédit dans le cas où ladite portion serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente; 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthur Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

Le stock entier en marchandises de S. A. Chapman et Company Limited., en liquidation.

Pour être vendu en lots appropriés à la demande.

No 94,259—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

Par Danziger & Tessier—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 mars 1912 à 10:30 heures a. m., sur les lieux, No 155 rue Baronne, entre les rues Canal et Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la sus-dite Cour, Division B, daté du 18 mars 1912, le stock en marchandises, meubles de bureau, etc., de S. A. Chapman Co. Ltd., en liquidation.

Le tout suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 mars—17 24 28

Stern's Auction Co

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles H. Richardson—No 99,886, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

Meubles de ménage et effets personnels, bijouterie, etc., dans nos salles de vente pour facilité de vente seront vendus à l'enchère publique le JEUDI 28 mars à 11 heures A. M.

Par Stern's Auction Co—Jac H. Stern, Encanteur—En vertu d'un ordre de vente adressé à moi par l'Hon Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je vendrai à l'enchère publique aux Nos 629-31 rue Commune, le 28me jour de mars 1912, un piano "Schubert," meubles de ménage, ornements, vases, pendules, verre taillé, bijouterie, un buggy et harnais, etc., suivant inventaire.

Conditions—Comptant.

JAC. H. STERN, Encanteur.

U. Marinoni, Jr., avocat.
17 mars—17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Splendide Donnant un Revenu.
1207-09 rue Freret Grand Cottage Double sur deux lots de terrain.
1519-21 rue Freret, Cottage Double, trois chambres de chaque côté.
Succession Samuel M. Edinburgh.
No 99,736 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A."

Par Ramsey & Danziger C. A. Ramsey Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet JEUDI le 25 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 22 mars 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété suivante décrite, à savoir:

No 1. Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 382, borné par les rues Freret, Clio, Erato et Locust. Ladite parcelle de terrain est composée de tout le lot No 1 et d'une partie du lot No 2 adjoignant le lot No 1 et mesurant comme suit: le lot No 1 a quarante-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Freret sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2, cent vingt huit pieds huit pouces et deux lignes et demi de profondeur sur l'autre ligne de côté et dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur à l'arrière. Ladite partie du lot No 2 mesure vingt six pieds de face à la rue Freret sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de soixante trois pieds, d'où s'élargissant en angle d'où, trois pieds d'où encore une seconde profondeur de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes et vingt neuf pieds en largeur en arrière. Les dits lots Nos 1, 2 étant numérotés comme tels sur un plan de A. G. Blanchard, voyer, daté du 17 janvier 1882.

No 2. Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Melpomène et Terpsichore, lequel dit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan établi par C. F. Dunbar, voyer le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazareau, ancien notaire et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acheteur tirés à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et devra contenir la clause de pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912, et les loyers et revenus de la propriété appartenir à l'acquéreur, seulement depuis la date de l'acte de vente devant être passé devant Mark H. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Pour Placement

Dans le Quatrième District.

Cottage double 2017-2019 Rue Deuxième.

Cottage double ayant des chambres extra grandes, 2023-2025 rue Deuxième.

Ces propriétés sont dans un voisinage de première classe, près des églises et des écoles et à un ilet seulement du Marché de la rue Deuxième, convenant à toutes les lignes de chars du haut de la ville.

Succession de Mme Elizabeth Mordunt, Veuve de William Gorman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 99,332.

Il sera vendu à l'encan le JEUDI, 28 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN Encanteur, bureau No 733 rue Union, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé daté du 19 février 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine part ou portion de terrain, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 287, et borné par les rues Deuxième, Remparts [autrefois St Denis] Première et Saratoga [autrefois St Patrick] désigné par le lot A sur un plan d'arpentage dressé par Walter Seghers, voyer, daté du 16 février 1912 ledit lot commençant à une distance de cent sept pieds (107') du coin des rues Remparts et Deuxième et mesurant trente-six pieds [36'] trois pouces [3"] et deux lignes [2"'] de face à la rue Deuxième sur une première profondeur sur le côté vers la rue Remparts de cinquante-trois pieds [53'] deux pouces [2"] et deux lignes [2"'], où ledit lot se rétrécit sur une ligne parallèle à la rue Deuxième de trois pieds [3']; de là une seconde profondeur de cinquante-huit [58'] pieds trois [3"] pouces et une [1"'] ligne à la ligne du fond sur laquelle elle mesure trente trois [33'] pieds, trois [3"] et deux [2"'] lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté de cent onze [111'] six [6"] pouces et est composé en outre du lot No 23, de six [6'] pieds et un [1"] pouce et cinq lignes [5"'] face du lot No 22 sur toute la profondeur et une petite portion mesurant trois [3] pieds de face sur la rue Seconde, sur une profondeur de cinquante trois pieds [53'] deux [2"] pouces et sept [7"'] lignes étant la portion arrière du lot No 8 et 9, plan de Blanchard, daté du 20 mai 1853.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit désigné par les Nos 2017 et 2019 rue Deuxième, entre Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre chambres plâtrées, citernes et hangars avec grande allée de chaque côté.

Le lot C dans le même ilet sur le même plan commence à une distance de cent soixante-quatre (164) pieds trois pouces (3) et deux lignes (2) à partir du coin des rues Rempart et Deuxième, et mesurant trente-et-un pieds (31) de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent onze pieds (111) six pouces (6) entre lignes égales et parallèles et est composé du lot entier No 21, et trois (3) pieds dix (10) pouces et deux lignes (2) du lot 20, contigu au lot 21, d'après plan de Blanchard du 20 mai 1853.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, Nos 2023 et 2025 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre extra grandes chambres toutes plâtrées, allées en briques et citernes dans le fond, cottage retiré et à proximité de l'église de St-François de Salle et des écoles McDonogh No 10 pour les garçons et Magnolia pour les filles, et à un ilet et demi du marché de la rue Deuxième et près des lignes de chars du haut de la ville.

Conditions, Comptant—Les acquéreurs auront à payer tous les certificats requis pour le passage des actes. Les taxes de 1912 devront être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 26 28

Succession de Michael O'Keefe.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 99,943—Division C.—Attendu que Mme Rose Young, veuve de Michael O'Keefe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael O'Keefe, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. Guilbaut, avocat.
17 mars—17 21 26